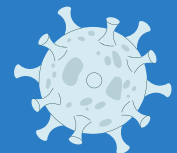


# Quand dois-je faire mon rappel vaccinal pour conserver mon certificat vaccinal valide ?

Urgence vaccination  
#tousmobilisés  
aismt  
association interprofessionnelle  
de santé et de médecine du travail



## J'ai reçu mes deux doses de vaccin

Je dois faire mon rappel au plus tard **3 mois** après ma deuxième injection.

## J'ai eu la COVID-19 et j'ai reçu une dose de vaccin (AstraZeneca, Moderna, Pfizer)

Je dois faire mon rappel au plus tard **3 mois** après ma deuxième injection.



## J'ai eu la COVID-19 plus de 15 jours après ma première injection. J'ai reçu une dose de vaccin.

Je dois faire mon rappel au plus tard **6 mois** après mon infection, soit la durée maximale du certificat de rétablissement. Ce délai sera réduit à **4 mois** à compter du 15 février.



## J'ai reçu deux doses de vaccin, puis j'ai eu la COVID-19

Je peux utiliser mon certificat de rétablissement jusqu'à **6 mois** après mon infection (**4 mois** à compter du 15 février).



## J'ai eu la COVID-19. J'ai reçu une dose de Jassen après mon infection

Je dois faire mon rappel au plus tard **2 mois** après mon infection.



### Le saviez-vous?

Depuis le **15 janvier 2022**, toutes les personnes âgées de 18 ans et plus doivent avoir reçu **une dose de rappel au maximum 7 mois** après leur dernière injection pour bénéficier d'un Pass vaccinal valide.

À partir du **15 février 2022**, les délais pour conserver son pass vaccinal vont être réduits, il faudra effectuer **sa dose de rappel maximum 4 mois**, après sa 2e dose, pour avoir un schéma vaccinal complet.



Besoin d'information ?

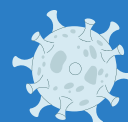
Connectez-vous à :

[aismt-30.fr](http://aismt-30.fr)

04.66.04.21.33

Suivez nos actualités

Connectez-vous sur :



aismt  
association interprofessionnelle  
de santé et de médecine du travail